



Licenciement pendant fongecif

Par **stefany**, le **10/02/2009** à **16:33**

bonjour , actuellement en cdi , j'ai fait une réactualisation de mon dossier fongecif pour un bts à la rentrée de septembre 2009, je passe en commision en juin , néanmoins mon entreprise actuelle connaît de graves difficultés et des licenciements sont prévus aux alentours de cette date ...embauchée depuis fevrier 2004 , j'aimerais connaître mes droits et voir les perspectives si le licenciement était prononcé apres l'acceptation de mon dossier fongecif(réponse fongecif attendue aux alentours du 6 juin..) , et savoir si les assedics peuvent prendre le relais en tant qu'employeur et continuer à percevoir mon salaire par le biais du fongecif, deplus la somme versée est elle la meme ???

merci d'avance pour vos réponses